



Après 25 ans d'Internet : une régulation est-elle possible ? DSA – DMA : mirage ou réponse ?

Séance co-présidée par Marie-Emmanuelle Haas, Cabinet ME HAAS et Franck Caso, Cabinet In Concreto



Vendredi 24 Septembre 2021 de 09h00 à 12h30



Maison des Arts et Métiers, 9 bis avenue d'Iéna- 75016 Paris et en Zoom

- «O» 09h00 - 09h15 : Introduction - Quizz par Marie-Emmanuelle Haas, Cabinet ME HAAS et Franck Caso, Cabinet In Concreto
Synthèse du DSA/DMA – les avancées attendues
- «O» 09h15 - 09h45 : « DSA et DMA : un peu d'ordre dans le chaos ? Présentation générale et objectifs » par Marion Briatta, Docteure en droit - Ph.D. in Law, Maître de conférences à Sciences Po, chercheuse affiliée
- «O» 09h45 - 10h15 : « DSA : un nouveau souffle pour le développement de l'économie numérique en Europe ? » par Marie Sellier, Directrice des affaires publiques, Vivendi
- «O» 10h15 - 10h45 : Pause-café
Témoignages des entreprises : luxe et industrie
- «O» 10h45 - 11h15 : « Contrefaçon sur internet : régulation et autres solutions pratiques ? » par Yves-Alain Sauvage, head of anti-counterfeit at Legal, Chanel
Témoignages d'acteurs du numérique
- «O» 11h15 - 11h35 : « Point de vue et perspectives des plateformes » par Olivia Mazzucotelli, Manager, EU Public Policy – Customer Trust, Amazon
11h35 - 11h55 : « Point de vue et perspectives des plateformes » par Aurélie Caulier, Senior Lead Public Affairs EU, Zalando SE
- «O» 11h55 - 12h15 : Conclusion sous forme de débat : *quelle souveraineté numérique pour l'UE ?*
- «O» 12h15 - 12h30 : Questions et clôture de la séance
- «O» 12h30 - 14h00 : Cocktail déjeunatoire offert par (uniquement sur inscription en ligne)